

DEM

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 25/2011 DU 07/06/2011 à 10h

RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL DE GEOCHIMIE :

LOT N°1 : FOURNITURE D'UN ANALYSEUR A FLUORESCENCE AUX RAYONS X (XRF) PORTABLE AVEC ACCESSOIRES

LOT N°2 : FOURNITURE D'UN SYSTEME DE FILTRATION ET MESURES HYDROGEOCHIMIQUES

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'Office National des Hydrocarbures et des Mines ci-après désigné par les initiales « ONHYM » lance un appel d'offres ouvert sur offres de prix en lots séparés **pour la fourniture de matériel de géochimie comme suit** :

LOT N°1 : FOURNITURE D'UN ANALYSEUR A FLUORESCENCE AUX RAYONS X (XRF) PORTABLE AVEC ACCESSOIRES

LOT N°2 : FOURNITURE D'UN SYSTEME DE FILTRATION ET MESURES HYDROGEOCHIMIQUES

et ce, conformément aux spécifications figurant en annexe I (SPECIFICATIONS TECHNIQUES).

Toute annexe jointe fait partie intégrante du marché.

ARTICLE 2 - REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX REGLEMENTAIRES

Le titulaire du marché est soumis aux obligations des textes généraux réglementaires en vigueur, notamment aux dispositions des textes suivants :

- ✓ Décret N° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

- ✓ Décret n°2-01-2332 du 22 rabii I 1423 (4 Juin 2002) approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de services portant sur les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre passés pour le compte de l'Etat, tel que modifié.

- ✓ La loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, promulguée par le Dahir n°1-03-195 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003)

- ✓ S'y ajoutent tous les textes législatifs et réglementaires en vigueur en la matière.

ARTICLE 3 - FORME ET CARACTERES DES PRIX

Par lot :

Le marché est à prix unitaire. Les prix seront fermes et non révisables pendant toute la durée du marché et s'entendent :

- ✓ **pour le titulaire du marché non résident au Maroc**.
  - **CPT Aéroport Rabat-Salé (INCOTERMS 2010 de la CCI)**

- ✓ **pour le titulaire du marché résident au Maroc**.
  - **Hors taxes, TTC, rendu magasin ONHYM**.

Les sommes dues au titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires du bordereau des prix formant détail estimatif aux quantités réellement exécutées.

ARTICLE 4 - DELAI DE LIVRAISON

Lot N°1 et Lot N°2 :
Le délai de livraison par lot est fixé à **90 jours**.

- ✓ **Pour le titulaire du marché résident au Maroc**, ce délai court à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service.
- ✓ **Pour le titulaire du marché non résident au Maroc**, ce délai court à compter de :
  - la date mentionnée dans l'ordre de service en cas de transfert bancaire,
  - l'ordre de service et de la réception de la lettre de crédit par son bénéficiaire et dont notification devra en être faite à l'ONHYM à titre d'accusé de réception.

La date d'embarquement mentionnée sur le titre de transport fait foi pour le calcul du délai de livraison.

ARTICLE 5 - PENALITE DE RETARD

Sauf cas de force majeure dûment justifiée et admise par l'ONHYM, tout retard de livraison sera pénalisé. La pénalisation par jour de retard est fixée à 0.1% de la valeur de la marchandise jusqu'à 10% du prix total du marché. Cette pénalité sera appliquée sans mise en demeure préalable et sera soit déduite du montant de la facture ou réglée par le titulaire du marché par virement bancaire au compte de l'ONHYM.

ARTICLE 6 - ASSURANCES

Titulaire du marché non résident au Maroc : Dans le cas d'une importation par l'ONHYM, ce dernier mettra en place une assurance auprès de son assureur habituel pour couvrir la marchandise contre tous les risques.

Titulaire du marché résident au Maroc : Le titulaire du marché fera son affaire en matière d'assurances pour se couvrir contre tout risque de perte ou dommage découlant de la fabrication, de l'acquisition, de l'emmagasinage, du transport et de la livraison de la marchandise jusqu'au magasin de l'ONHYM à RABAT.

ARTICLE 7 – EMBALLAGE

Afin de prévenir tout risque d'avaries et dommages à la marchandise transportée, l'emballage devra être approprié à la nature de la marchandise, résistant en toutes circonstances, à une manutention brutale, à des températures extrêmes et aux précipitations atmosphériques …..etc….et ce conformément aux règles de l'art.

ARTICLE 8 - MODALITE DE LIVRAISON, VERIFICATION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Par lot :
La marchandise devra être livrée à l'état neuf, en bon état de fonctionnement, sans aucun défaut de fabrication :

- ❖ **pour le Titulaire du marché résident au Maroc** :
  au Magasin ONHYM sis, 34 Avenue Al Fadila – 10050 – Rabat - Maroc
- ❖ **pour le titulaire du marché non résident au Maroc** :
  CPT aéroport RABAT-SALE (incoterms 2010 de la CCI).

L'ONHYM procèdera à une vérification qualitative et quantitative de la marchandise en son magasin. Au terme de cette vérification, toute marchandise **reconnue non conforme ou défectueuse devra être remplacée par le titulaire du marché, à ses frais, à compter de la notification faite par l'ONHYM :**

- **Pour le titulaire du marché résident au Maroc** :
  La marchandise reconnue non conforme ou défectueuse sera isolée et remplacée (transport, livraison et assurance inclus au magasin de l'ONHYM à RABAT).

- **Pour le titulaire du marché non résident au Maroc :**

  L'expédition devra être effectuée par le moyen le plus approprié à la nature de la marchandise à remplacer, aéroport de Rabat-Salé **INCOTERM 2010 de la CCI**. Tous les frais au Maroc (transit, droits de douane et autres) résultant des opérations de dédouanement de la marchandise remplacée seront facturés au titulaire du marché qui devra s'en acquitter par virement bancaire au compte de l'ONHYM ou par déduction sur sa facture. La date d'embarquement mentionnée sur le titre de transport fait foi pour le calcul du délai de livraison.

Tout manquant constaté sera fourni par le titulaire du marché dans les mêmes conditions précitées.

Le remplacement des articles reconnus non-conformes, défectueux ou de tout manquant constaté ne donnera pas droit à une prorogation du délai de livraison contractuel.

ARTICLE 9 - RECEPTION PROVISOIRE

Par lot

Sous réserve de conformité de la marchandise, la réception qualitative et quantitative sera prononcée et constatée par un procès verbal de réception provisoire signé conjointement par l'ONHYM et le titulaire du marché.

ARTICLE 10 – GARANTIE

Par lot :
La garantie (pièces et main d'œuvre, retour en atelier et service après vente) sur l'ensemble du matériel devra être d'une durée minimale d'une année à compter de la date de la réception provisoire et devra couvrir tous les vices de fabrication ou anomalies constatées au cours de cette période.

Le titulaire du marché s'engage :

- à réparer gratuitement ou à remplacer le matériel défectueux.
- à fournir le cas échéant un matériel équivalent de remplacement en attendant la réparation ou le remplacement du matériel défaillant.
- à maintenir une infrastructure humaine (techniciens) et matérielle (SAV) durant toute la période de garantie.

ARTICLE 11 - RECEPTION DEFINITIVE

Par lot :

Sous réserve que le titulaire du marché ait satisfait à tous les termes et conditions du marché, la réception définitive sera prononcée et constatée par un procès-verbal de réception définitive signé conjointement par l'ONHYM et le titulaire du marché.

ARTICLE 12 - CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Le cautionnement provisoire **ne comportant aucune date limite**, délivré par une Banque marocaine agréée est fixé à :

Lot N°1 : 10.000,00 DH
Lot N°2 : 6.000,00 DH

Le cautionnement provisoire sera restitué :

- aux soumissionnaires non retenus dès l'attribution du marché.
- au titulaire du marché dès réalisation du cautionnement définitif dans **les 30 jours** suivant la notification de l'approbation du marché.

ARTICLE 13 - CAUTIONNEMENT DEFINITIF ET RETENUE DE GARANTIE

Pour chaque lot

Le montant du **cautionnement définitif** est fixé à **3%** du montant total du marché. Ce cautionnement reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché jusqu'à la réception définitive. Il devra être constitué dans un délai de 30 jours à compter de la notification de l'approbation du marché. Le cautionnement définitif libérable par l'ONHYM à la réception définitive devra obligatoirement être délivré par un organisme bancaire marocain agréé.

Le montant de **la retenue de garantie** est fixé à **7%** du montant total du marché. Ce montant sera déduit de la facture présentée par le titulaire du marché. Cette retenue de garantie pourra être transformée, à la demande du titulaire du marché, par une caution bancaire de retenue de garantie, délivrée par une banque marocaine agréée, libérable par l'ONHYM à la réception définitive.

ARTICLE 14 - MODALITES DE PAIEMENT

Pour chaque lot :

- **Pour le titulaire du marché résident au Maroc :**

Le paiement sera effectué à 60 jours à compter de la date de présentation de la facture en 6 exemplaires originaux approuvées par l'ONHYM et signature conjointe du procès verbal de réception provisoire par l'ONHYM et le titulaire du marché.

- **Pour le titulaire du marché non résident au Maroc :**

Le Titulaire du marché aura le choix entre un paiement :

- par **virement bancaire** **100%** après réception des documents originaux et signature conjointe du procès verbal de réception provisoire par l'ONHYM et le titulaire du marché.

  Les documents originaux demandés sont définis comme suit :
  - ❖ 6 Factures commerciales originales signées et cachetées,
  - ❖ 1 jeu de LTA « clean on board » à ordre ONHYM à notifier à l'ONHYM,
  - ❖ 4 notes de poids/colisage,
  - ❖ Certificats d'origine et/ou EUR 1
  - ❖ 1 attestation du fournisseur attestant l'envoi d'une copie des documents originaux à l'ONHYM.

- par **lettre de crédit irrévocable et confirmée** payable à vue :
  * **93%** contre présentation des documents originaux suivants :
  - ❖ 6 Factures commerciales originales,
  - ❖ 1 jeu de LTA clean on bord à ordre ONHYM à notifier à l'ONHYM
  - ❖ 4 notes de poids/colisage,
  - ❖ Certificats d'origines et/ou EUR 1
  - ❖ 1 attestation du fournisseur attestant l'envoi d'une copie des documents originaux à l'ONHYM.

  * **7%** à la **réception provisoire sur présentation d'un procès verbal de réception provisoire signé par les 2 parties**

ARTICLE 15 - FORCE MAJEURE

Lorsque le titulaire du marché justifie être dans l'impossibilité d'exécuter le marché par la survenance d'un évènement de force majeure telle que définie par les articles 268 et 269 du dahir du 9 ramadan 1331 (12 Août 1913), formant code des obligations, il peut en demander la résiliation.
En cas de force majeure, le titulaire du marché notifiera rapidement par écrit à l'ONHYM, l'existence de la force majeure et ses motifs en précisant la date de commencement des événements ainsi que la date de leur fin.
Le titulaire du marché continuera d'exécuter dans la mesure du possible ses obligations et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable pour exécuter les obligations dont l'exécution ne serait pas entravée par la force majeure.
Les délais d'exécution du marché seront prolongés d'une durée égale à celle pendant laquelle se seront manifestées les circonstances de force majeure.

ARTICLE 16 – NANTISSEMENT

Le titulaire du marché pourra demander, s'il remplit les conditions requises, le bénéfice du régime institué par le Dahir du 23 Chaoual 1367 (28 Août 1948) relatif au nantissement des marchés publics, modifié et complété par les dahirs n° 1.60.371 du 14 chaâbane 1380 (31 Janvier 1961) et n°1.62.202 du 19 Joumada 1382 (29 octobre 1962).

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, il est précisé que :

- 1/ La liquidation des sommes dues par l'ONHYM en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'ONHYM ;
- 2/ Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire des nantissements et subrogations, les renseignements ou états prévus à l'article 7 du dahir du 28 Août 1948 est le Directeur Général de l'ONHYM ;

- 3/ Les paiements prévus au présent marché seront effectués par M. le Trésorier Payeur de l'ONHYM, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché;
  Le Directeur Général de l'ONHYM délivrera au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, un exemplaire en copie conforme du présent marché. Les frais de timbre de l'exemplaire remis à la société titulaire du marché ainsi que les frais de timbre de l'original conservé par l'ONHYM sont à la charge de la société titulaire du marché.

ARTICLE 17 - DROITS D'AUTEURS ET PROPRIETE INDUSTRIELLE

Le titulaire du marché garantira formellement l'ONHYM contre toute réclamation de porteurs de brevets d'invention ou de propriétaires de droits d'auteurs, de marque de fabrique ou de données qui pourraient avoir des droits sur leur utilisation.

ARTICLE 18 - DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais d'enregistrement et les droits de timbre du Marché sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE 19 – RESILIATION

En cas de non respect des clauses du marché par le titulaire du marché, l'ONHYM se réserve le droit de résilier le marché sans que le titulaire ne puisse prétendre à aucun dommage et intérêts et ce, après l'avoir mis en demeure de satisfaire à ses obligations contractuelles dans un délai n'excédant pas dix (10) jours.

ARTICLE 20 - JURIDICTION

En cas de litige et à défaut de règlement à l'amiable dans les 15 jours, seuls les tribunaux de Rabat sont compétents. Le présent contrat est régi par le droit marocain.

ARTICLE 21 - VALIDITE DU MARCHE

Le marché ne sera valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

ARTICLE 22 – NOMBRE D'ANNEXES

Le présent CPS comprend les annexes suivantes :
ANNEXE I : Spécifications techniques
ANNEXE II : Déclaration sur l'honneur
ANNEXE III : Acte d'engagement
ANNEXE IV : Bordereau des prix

Nom et prénom du signataire	
Signature et cachet du concurrent	
Mention manuscrite « lu et accepté »	

ANNEXES

ANNEXE I - LOT N°1
SPECIFICATIONS TECHNIQUES

I - Analyseur à Fluorescence aux Rayons X (XRF) portable

- Analyseur portable avec socle de mesure permettant de convertir l'analyseur portable en analyseur de paillasse
- Poids inférieur à 2 kg
- Méthode de mesure : Fluorescence X
- Mesure quantitative des éléments : Ba, Sb, Sn, Cd, Pd, Ag, Mo, Nb, Zr, Sr, Rb, Bi, Se, As, Au, Pb, W, Zn, Cu, Re, Ta, Hf, Ni, Co, Fe, Mn, Cr, V, Ti, Ca, K, S, Al, Mg, Si, et P.
- Limites de détection : les plus faibles possibles
- Tubes :
  * Au anode 50 kV maximum, 40 µA maximum
  * Ag anode 50 kV maximum, 40µA maximum
- Système électronique :
  * Processeur : minimum 533 Mhz
  * Mémoire du système interne : minimum 32 Mb
  * Mémoire de stockage interne : minimum 128 Mb
- Etanche et supportant des conditions météoriques sévères (pluie, poussière, hautes températures ….)
- Ecran tactile intégré et renforcé.
- Stockage interne des données : plus de 10000 mesures et spectres.
- Transfert de données : USB, Bluetooth, câble RS-232 en série (avec pilotes correspondants compatibles Windows 7).
- Sécurité : protection par mot de passe.
- Etalon de recalage : étalon intégré à la machine.
- - Lecteur code-barres intégré.
- Mini tube X (pas de source radioactive)
- Détecteur très haute résolution.
- Deux batteries rechargeables avec une autonomie supérieure à 6 heures continues + chargeur de batteries sur secteur 220-240V + sacoche de transport de batteries.
- Logiciel d'interface (compatible avec Windows 7) entre l'analyseur et le PC pour le transfert des données et la manipulation de l'analyseur via PC.
- Holster + housse pour l'analyseur.
- Mortier et pilon en agate.
- Broyeur électrique avec marmite en agate.
- Kit de 500 (coupelles + bagues +couvercles).
- 2000 disques papier **Watman ou équivalent**, grade 540, ∅ : 2,4cm .
- Spatule de prélèvement + 2 pinceaux.
- 5 sachets de ouate.
- 4 boîtes de 500 films prédécoupés **Mylar ou équivalent** utilisés comme support pour les échantillons bryés et ayant pour caractéristiques :
  - film pour Rayons-X TF-160-255
  - Gauge 0,00024″ - 6µ
  - 2,5″.
- Valises de rangement du Kit complet.
- **Manuel d'utilisateur en langue française + manuel des instructions de sécurité en langue française à livrer avec la marchandise**

ANNEXE I - LOT N°2

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Fourniture d'un système de filtration et mesures hydrogéochimiques composé de :

I - Unité de filtration millipore utilisable sur terrain et au laboratoire et formée :

a) d'une pompe portative ;

b) de 2 dispositifs de filtration millipore.

a- Pompe :

Descriptif complet

- Transfert et évacuation d'air, de vapeurs ou de gaz sans modification de leur composition et 100 % sans huile.
- Ne demande pas d'entretien.
- Faible échauffement du moteur même en fonctionnement continu.
- Sécurité assurée par interrupteur thermique et coupe-circuit.
- Possibilité d'avoir deux sorties pour l'évacuation d'air, de vapeurs ou de gaz
- Notice d'utilisation.

Caractéristiques
- Vide limite : 100 mbar
- Débit max. : 6 L / min
- Pression max. : 2,4 bar
- Sortie : Ø int. 8 mm
- Alimentation : 230 V / 50 Hz
- Puissance : 50 W
- Intensité absorbée : 0,55 A
-
- Masse : <3 kg

b- Deux dispositifs de filtration Millipore en verre borosilicaté

Descriptif complet

Ces dispositifs servent à la détermination des MES (matières en suspension) selon la norme AFNOR NF EN872.

Caractéristiques

Deux dispositifs présentant chacun les caractéristiques suivantes :
- Matériel : verre borosilicaté,
- Pince en aluminium anodisé
- Couvercle en silicone et support filtre avec bague de centrage en PTFE plus fritté en

verre
- Étanchéité : joint torique en silicone 45 x 3 mm
- Réservoir (Bac de réception) : d'une capacité de 250 ml compatible avec les filtres millipore
- Spatule inox et pince inox
- Pince attache entre le cylindre et le bac de réception
- Ø filtre : membrane filtrante, 47 ou 50 mm
- Ø préfiltre : 40 mm
- Surface filtrante : 12,5 cm2
- Ø partie inférieure : 15 mm extérieur
- Pression d'utilisation : sous vide uniquement
- Stérilisation : autoclave ou chaleur sèche
- Boitier de rangement pour résister au transport sur terrain

Accessoires

En accessoire aux deux dispositifs de filtration :
- 4 pissettes en polyéthylène pour rinçage et pour ajout d'acide et de produit de fixation (de volumes respectifs 250ml, 500ml, 500ml et 1 litre)
- 2000 filtres pour MES 45µm / 47mm (sans phosphates ni nitrates)
- 10m de tuyau à vide possédant des parois ultra-épaisses qui résistent à un vide total à température ambiante (759 mm de mercure à 25°C) et jusqu'à 686 mm de mercure à 60°C. Ne se fissure pas et ne vieillit pas comme les tuyaux en caoutchouc, ne s'obstrue pas, même si de l'huile remonte de la pompe à vide et avec une excellente transparence qui permet de surveiller la formation de remontée, qui risquerait d'endommager les équipements. Une faible pression de vapeur (faible dégazage) qui le rend particulièrement approprié aux applications à vide jusqu'à 3 x 10-2 mm Hg à 74°C et conviendrait pour les essais analytiques sur des gaz ou des vapeurs. Adapté à la réalisation de manomètres

- **Documentation technique et manuel d'utilisation en français à livrer avec la marchandise**

II - Un pH-mètre de terrain et de laboratoire et ses accessoires

Caractéristiques techniques

- Robustes, antichocs
- Etanches IP 67
- Mesure de pH standard et mesure de pH en profondeur jusqu'à 100 m
- Doit offrir un grand confort d'utilisation
- Mémoire conforme BPL
- Une horloge en temps réel (800 groupes de données)
- Une sortie RS 232.
- L'instrument doit être équipé d'une poignée pour le transport qui servira aussi de pied de maintien et d'une courroie pour le porter.
- L'instrument doit être doté d'un accu NiMH performant
- L'instrument doit posséder un préamplificateur intégré et convient ainsi aux mesures en profondeur – jusqu'à 100 m – avec l'armature spéciale.
- Les intervalles de mesures :

pH	**-2,00 ... +19,99 pH**
mV	**-199,9 ... +199,9 mV** **-1999… +1999 mV**
Temp.	**-5,0 ... +105,0 °C**

- Boitier de rangement

Accessoire

- 2 Electrodes à usage général dans les milieux non pollués avec les caractéristiques
  - Intervalle de mesure du pH : 0 à 14 pH
  - Intervalle de mesure de la température : 5 à 80°C
  - Gel non renouvelable
  - Câble 1m DIN
- Flacons en plastique de 500ml des solutions d'étalonnage au pH 1, 2, 5, 7, 8 et 10. Ces solutions sont rattachées au NIST et livrées avec certificat.

III - Un Oxymètre de terrain et de laboratoire et ses accessoires

Caractéristiques techniques

- Permet l'utilisation d'une sonde pour mesurer en profondeur jusqu'à 100 m
- Robustes, antichocs
- Protection IP 66 - IP 67
- Stockage des données : 50 mesures (oxygène et température)
- Sortie de données : RS 232 monodirectionnelle
- Alimentation : batterie rechargeable et chargeur 220 V
- Paramètres mesurés et précision.

Concentration O_2 : 0,0 à 19,99 mg/l (± 0,5% de la valeur) - 0,0 à 90,0 mg/l (± 0,5 % de la valeur).

Saturation O_2 : 0,0 à 199,9% (± 0,5% de la valeur) - 0 à 600% (± 0,5 % de la valeur).

Température : -5 à + 50°C (± 0,1°C).

- L'instrument doit être équipé d'une poignée pour le transport qui servira aussi de pied de maintien et d'une courroie pour le porter.
- L'instrument doit être doté d'un accu NiMH performant
- L'instrument doit posséder un préamplificateur intégré et convient ainsi aux mesures en profondeur – jusqu'à 100 m – avec l'armature spéciale.
- Boitier de rangement

Accessoire

- 2 Sondes (câble de 1,5 m) résistante pour le travail sur terrain
- Kit d'entretien pour sonde à oxygène membrane (x3), électrolyte de remplissage, solution de nettoyage)

- Manuel d'utilisation en français à livrer avec la marchandise

IV - Un Conductimètre de terrain et de laboratoire et ses accessoires

Caractéristiques techniques et désignation

- Robuste
- Boitier de protection 100% étanche
- Grande plage d'utilisation
- Constante de cellule ajustable.
- Livré en mallette avec cellule et flacons tetracon 325 câble de 1 m
- Précision +/-0,5% de la valeur +/-1 Digit
- Les cellules peuvent être équipés de câble respectivement de 3 et 6 mètres
- Plage de mesure : 0 µs à 1000 ms/cm ; 0 à 20 mohms/cm; -5°C à +105°C, Salinité 0 à 70 g/l
- Mémoire pour stockage de données
- Manuel d'utilisation en français
- L'instrument doit être doté d'un accu NiMH performant

Accessoire

- Solution de conductivité à 25°C de l'ordre de 80000 µs/cm , 12880 µs/, 1413 µs/cm et 84 µs/cm Livré avec certificat de contrôle Hanna, conditionnée par flacon de 500 ml.
- 2 sondes résistantes aux conditions de terrain.

V- Un Instrument de mesure multi-paramètres portables et ses accessoires

Caractéristiques techniques et désignation

- Appareil étanche aux jets (IP 66) fonctionnant sur batterie et secteur qui satisfait aussi aux exigences IP 67 et est parfaitement approprié à l'utilisation sur le terrain et en laboratoire.
- Permet de mesurer simultanément au moins paramètres.
- L'appareil doit être Maniable
- Doté d'un système Low-Power qui permet de travailler en continu pendant au moins 2500 h
- Simple à utiliser
- Complet en SET
- Multi 340i SET
- Appareil de mesure multiparamètres Multi 340i
- Mallette de pro avec station de mesure intégrée
- Deux statifs STH 320, deux béchers
- Un boîtier de protection SM 325, sangle à 2 carquois
- Accessoires de calibration et de maintenance, mode d'emploi

Mesure du pH	pH/Oxi 340i, pH/Cond 340i, Multi 340i
pH	-2,00 ... +19,99 unités de pH
mV	-1999 ... +1999
Mesure de l'oxygène	pH/Oxi 340i, Multi 340i
Concentration O2	0,00 ... 19,99 mg/l 0,0 ... 90,0 mg/l
Saturation O2	0,00 ... 19,99 % 0,0 ... 600%
Mesure de la conductivite	pH/Cond 340i, Multi 340i
Conductivité	1 µS/cm ... 500 mS/cm en 4 plages de mesure
Salinité	0,0 ... 70,0

Accessoire

Les électrodes spécifiques doivent être livrées en double et doivent être résistantes aux conditions de travail sur terrain.

Manuel d'utilisation en français à livrer avec la marchandise

Modèle **ANNEXE II**

LOT N°1

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Appel d'offres ouvert sur offres de prix N°25-2011 LOT N°1 du 07/06/2011 à 10h

Objet : **Fourniture d'un analyseur à fluorescence aux rayons X (XRF) portable avec accessoires**

A- Pour les personnes physiques

Je, soussigné…………………………………………… (prénom, nom et Qualité)………………

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu : ……………………………….……………………………………

Affilié à la CNSS sous le N° : ……………………………….…………………….……………..…(1)

Inscrit au registre du commerce de …………………… (localité) sous le N°…………………(1)

N° de patente ………………………………………………………………………………..…..(1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR……………………………………….(RIB)

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné…………………(prénom, nom qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de………………………(raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de : ………………………………………………………………………………….

adresse du siège social de la société. ……………………………………………………….…..

adresse du domicile élu…………………………………………………………………………

affiliée à la CNSS sous le N°…………………………………………………..………………(1)

inscrite au registre du commerce ………………(localité) sous le n°…………………………..(1)

n° de patente ……………………………………………………………………………………(1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR…………………………………….…….(RIB)

DECLARE sur l'honneur :

1- **m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;**
2- **que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du décret n°2-06-388 du 16 moharrem 1428 (6 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;**
   - **Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2)**
3- **m'engager, si j'envisage de recourir à la sous traitance :**
   - **à m'assurer que les sous traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du décret n°2-06-388 précité ;**
   - **que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.**
4- **m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation de gestion et d'exécution du présent marché.**

5- M'engager à ne pas faire par moi-même ou par personnes interposées des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

- **certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.**
- **reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du décret n°2-06-388 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.**

Fait à………………………… Le…………………………

Signature et cachet du concurrent (2)

(1) **pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.**

(2) **A supprimer le cas échéant.**

(3) **En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.**

Modèle **ANNEXE II**

LOT N°2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Appel d'offres ouvert sur offres de prix N°25-2011 LOT N°2 du 07/06/2011 à 10h

Objet : Fourniture d'un système de filtration et mesures hydrogéochimiques

A- Pour les personnes physiques

Je, soussigné…………………………………………… (prénom, nom et Qualité)………………

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu : ……………………………………..……………………………………

Affilié à la CNSS sous le N° : ………………………………..…………………..…………….….(1)

Inscrit au registre du commerce de ……………………. (localité) sous le N°…………………(1)

N° de patente ………………………………………………………………………………..…..(1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR……………………………………..(RIB)

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné…………………(prénom, nom qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de………………………(raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de : ……………………………………………………………………………………

adresse du siège social de la société. …………………………………………………….…..

adresse du domicile élu…………………………………………………………………………

affiliée à la CNSS sous le N°…………………………………………………..………………(1)

inscrite au registre du commerce ………………(localité) sous le n°…………………………..(1)

n° de patente ……………………………………………………………………………………(1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR………………………………….……..(RIB)

DECLARE sur l'honneur :

1- **m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;**
2- **que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du décret n°2-06-388 du 16 moharrem 1428 (6 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;**
   - **Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2)**
3- **m'engager, si j'envisage de recourir à la sous traitance :**
   - **à m'assurer que les sous traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du décret n°2-06-388 précité ;**
   - **que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.**
4- **m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation de gestion et d'exécution du présent marché.**

5- M'engager à ne pas faire par moi-même ou par personnes interposées des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

- **certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.**
- **reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du décret n°2-06-388 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.**

Fait à……………………….. Le………………………..

Signature et cachet du concurrent (2)

(4) **pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.**

(5) **A supprimer le cas échéant.**

(6) **En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.**

ANNEXE III

ACTE D'ENGAGEMENT
LOT N°1

A- Partie réservée à ONHYM

Appel d'offres ouvert sur offres de prix N°25-2011 LOT N°1 du 07/06/2011 à 10h
Objet : **Fourniture d'un analyseur à fluorescence aux rayons X (XRF) portable avec accessoires**

Passé en application de l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 16 et alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

B- Partie réservée au concurrent

a - Pour les personnes physiques

Je (4) soussigné : --(prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
adresse du domicile élu : …………………………………………………………………….
affilié à la CNSS sous le N° : ……………………………………………………..…..(5)
inscrit au registre du commerce de ……………………………………………..(localité)
sous le N°:……………………………………………………………………………(5)
N° de patente :………………………………………………………………………(5)

b - Pour les personnes morales

Je (4) soussigné :……………….……….(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de……………………………………(raison sociale et forme juridique de la société)
au capital de……………………………………………………………….……………….
adresse du siège social de la société :…………………………………..…………………
adresse du domicile élu:………………………………………………………………………
affiliée à la CNSS sous le N° ………………………………………………..(5) et (6)
inscrite au registre du commerce……………….localité sous le N° …………...(5) et (6)
N° de patente ………………………………………………………………(5) et (6)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés
Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;
Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remet, revêtu de ma signature un bordereau de prix établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;
2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :
   a) pour le concurrent non résident au Maroc
   - **Montant FCA aéroport d'embarquement………....(en lettres et en chiffres)**
   - **Montant frêt aérien…………………………………..(en lettres et en chiffres)**
   - **Montant CPT aéroport Rabat-Salé……………...…(en lettres et en chiffres)**

Pour le concurrent résident au Maroc

- **Montant hors TVA ……………….…………….....(en lettres et en chiffres)**
- **Montant TVA (taux en %)……………………...(en lettres et en chiffres)**
- **Montant TTC…………….…………………..……..…(en lettres et en chiffres)**

L'ONHYM se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ……………………………(à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à .... (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro..

Fait à ………………..le………………………..

(Signature et cachet du concurrent)

---

(4) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent mettre :

- Nous, soussignés ---….nous nous obligeons conjointement – solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- ajouter l'alinéa suivant : désignons --prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement.

(5) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ou organisme professionnel qualifié.
(6) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation

ANNEXE III
ACTE D'ENGAGEMENT
LOT N°2

A- Partie réservée à ONHYM

Appel d'offres ouvert sur offres de prix N°25-2011 LOT N°2 du 07/06/2011 à 10h
Objet : Fourniture d'un système de filtration et mesures hydrogéochimiques

Passé en application de l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 16 et alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

B- Partie réservée au concurrent

a - Pour les personnes physiques

Je (4) soussigné : --(prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
adresse du domicile élu : ……………………………………………………………….
affilié à la CNSS sous le N° : ……………………………………………………..…..(5)
inscrit au registre du commerce de ………………………………………………..(localité)
sous le N°:………………………………………………………………………………(5)
N° de patente :…………………………………………………………………………(5)

b - Pour les personnes morales

Je (4) soussigné :……………….………..(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de……………………………………(raison sociale et forme juridique de la société)
au capital de…………………………………………………………………….…………….
adresse du siège social de la société :……………………………………..………………….
adresse du domicile élu:……………………………………………………………………….
affiliée à la CNSS sous le N° ……………………………………………………..(5) et (6)
inscrite au registre du commerce………………..localité sous le N° …………...(5) et (6)
N° de patente ………………………………………………………………….(5) et (6)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés
Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;
Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

3) remet, revêtu de ma signature un bordereau de prix établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;
4) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :
   b) pour le concurrent non résident au Maroc
      - **Montant FCA aéroport d'embarquement………....(en lettres et en chiffres)**
      - **Montant frêt aérien…………………………………..(en lettres et en chiffres)**
      - **Montant CPT aéroport Rabat-Salé……..………..…(en lettres et en chiffres)**

   c) Pour le concurrent résident au Maroc
      - **Montant hors TVA …………….………………...(en lettres et en chiffres)**
      - **Montant TVA (taux en %)……………………...(en lettres et en chiffres)**
      - **Montant TTC…………….…………………..……..…(en lettres et en chiffres)**

L'ONHYM se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ……………………………(à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à .... (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro...

Fait à ………………..le………………………..

(Signature et cachet du concurrent)

---

(4) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent mettre :

- Nous, soussignés --…nous nous obligeons conjointement – solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- ajouter l'alinéa suivant : désignons --prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement.

(5) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ou organisme professionnel qualifié.

(6) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation

ANNEXE IV
BORDEREAU DES PRIX – LOT N°1
Pour le concurrent non résident au Maroc

Item	Désignation	Qté	Prix unitaire en devise (*) En chiffres	En lettres	Montant en devise (*)
1	Analyseur à fluorescence aux rayons X (XRF) portable (selon spécifications techniques en annexe I du CPS)	1			
TOTAL FCA Aéroport (préciser l'aéroport d'embarquement)					
Fret aérien					
TOTAL CPT Aéroport Rabat-Salé (Incoterms 2010 de la CCI)					

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie

(*) Les prix doivent être indiqués en chiffres et en lettres

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de ……………………….(en chiffres et en lettres)

ANNEXE IV

BORDEREAU DES PRIX – LOT N°1
Pour le concurrent résident au Maroc

Item	Désignation	Qté	Prix unitaire en DH/HTVA (*)		Montant EN DH (*)
			En chiffres	En lettres	
1	Analyseur à fluorescence aux rayons X (XRF) portable (selon spécifications techniques en annexe I du CPS)	1			
TOTAL HORS TVA					
TVA (%)					
TOTAL TTC					

(*) Les prix doivent être indiqués en chiffres et en lettres

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de ……………………….(en chiffres et en lettres)

ANNEXE IV
BORDEREAU DES PRIX – LOT N°2
Pour le concurrent non résident au Maroc

Item	Désignation	Qté	Prix unitaire (*) En chiffres	Prix unitaire (*) En lettres	Montant (*)
	Fourniture d'un système de filtration et mesures hydrogéochimiques (selon spécifications techniques en annexe du CPS) composé de :				
1	Unité de filtration millipore (des échantillons d'eaux) avec accessoires	1			
2	PH-mètre avec accessoires	1			
3	Oxymétre avec accessoires	1			
4	Conductimètre avec accessoires	1			
5	Instrument de mesure multi-paramètres portables avec accessoires	1			
TOTAL FCA Aéroport (préciser l'aéroport d'embarquement)					
Fret aérien					
TOTAL CPT Aéroport Rabat-Salé (Incoterms 2010 de la CCI)					

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie

(*) Les prix doivent être indiqués en chiffres et en lettres

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de ……………………….(en chiffres et en lettres)

ANNEXE IV

BORDEREAU DES PRIX – LOT N°2
Pour le concurrent résident au Maroc

Item	Désignation	Qté	Prix unitaire en DH/HTVA (*) En chiffres	En lettres	Montant EN DH (*)
	Fourniture d'un système de filtration et mesures hydrogéochimiques (selon spécifications techniques en annexe I du CPS) composé de :				
1	Unité de filtration millipore (des échantillons d'eaux) avec accessoires	1			
2	PH-mètre avec accessoires	1			
3	Oxymétre avec accessoires	1			
4	Conductimètre avec accessoires	1			
5	Instrument de mesure multi-paramètres portables avec accessoires	1			
TOTAL HORS TVA					
TVA (%)					
TOTAL TTC					

(*) Les prix doivent être indiqués en chiffres et en lettres

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de ……………………….(en chiffres et en lettres)